

HONORAIRES DE TRANSACTION

Biens à usage d'habitation, granges, terrains, garages, parkings

Barème des honoraires : Les Agents de l'Immobilier - Au 01 Avril 2025

Prix de vente :	Honoraires :	Prix de vente :	Honoraires :
Jusqu'à 39 999 €	3 500 € TTC	De 260 000 € à 289 999 €	14 500 € TTC
De 40 000 € à 59 999 €	4 500 € TTC	De 290 000 € à 319 999 €	15 500 € TTC
De 60 000 € à 79 999 €	5 500 € TTC	De 320 000 € à 349 999 €	16 000 € TTC
De 80 000 € à 99 999 €	6 000 € TTC	De 350 000 € à 379 999 €	16 500 € TTC
De 100 000 € à 119 999 €	6 500 € TTC	De 380 000 € à 409 999 €	17 000 € TTC
De 120 000 € à 139 999 €	7 500 € TTC	De 410 000 € à 439 999 €	17 500 € TTC
De 140 000 € à 159 999 €	8 500 € TTC	De 440 000 € à 469 999 €	18 500 € TTC
De 160 000 € à 179 999 €	9 500 € TTC	De 470 000 € à 499 999 €	19 500 € TTC
De 180 000 € à 199 999 €	11 000 € TTC	De 500 000 € et au-delà	5%
De 200 000 € à 229 999 €	12 500 € TTC	Locaux Commerciaux	8%
De 230 000 € à 259 999 €	13 500 € TTC		

Les honoraires sont à la charge de la partie prévue au mandat

HONORAIRES DE LOCATION (conforme à la loi ALUR)

Selon l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier)

- Les honoraires pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail sont plafonnés à 12 € TTC/m² (Zones très tendues), 9 € TTC/m² (Zones tendues) et 8 € TTC/m² (hors zones) pour chacune des parties (bailleurs et locataires).
- Les honoraires liés à l'établissement de l'état des lieux sont de 3 € TTC/m² pour chacune des parties (bailleurs et locataires)
- Les honoraires de location pour un garage, box, place de parking sont de 60€ TTC pour chacune des parties (bailleurs et locataires)
- Les honoraires d'entremise et de négociation sont à la charge du bailleur 1 € TTC/m²

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Forfait mensuel TTC	6,5%
---------------------	------

- Les honoraires de gestion sont à la charge du bailleur.
- Garantie de Loyers Impayés : 2.3 % TTC du montant du loyer provision de charges inclus
- Loyers et charges impayés couverts sans limite
- Dégradations immobilières couverts jusqu'à 10 000 €
- Protection juridique couvert jusqu'à 10 000 €

Barème applicable à compter du 01 Avril 2025.

Les prix affichés sont nets, hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

TVA au taux en vigueur de 20 %. Incluse.

DMT Immobilier, SARL au capital de 4 500€, RCS Orléans 884 422 403, code NAF 6831Z,

Siège social 13, Rue Sainte Catherine 45000 Orléans,

Titulaire de la carte « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 4501 2020 000 044 406 Caisse de Garantie : QBE EUROPE SA/NV – G :110 000€